



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 122065

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. M. Pierre Lunel, délégué interministériel à l'orientation, a rendu le 27 mars 2007 son schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle intitulé : « Pour un nouveau pacte avec la jeunesse ». Il y propose une série de vingt-huit mesures et de quatre préconisations visant à faire de l'insertion des jeunes une « finalité de la formation et le nouveau défi des universités ». La proposition n° 21 de M. Lunel consiste à rendre effective la généralisation des observatoires sur chaque site universitaire pour la rentrée 2008, afin qu'ils analysent le parcours de formation des étudiants, qu'ils décrivent et étudient l'insertion professionnelle des jeunes formés. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions concernant l'effectivité des observatoires avant la rentrée 2008.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122065

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3495